



COMMUNICATION AVEC LA MÉDECINE DE VILLE CORONAVIRUS (COVID-19)

Plan de reprise de l'hôpital de Saintes hors COVID-19.

Depuis le 11 mai, l'hôpital de Saintes reprend progressivement ses activités hors COVID-19. Les consultations et les hospitalisations programmées, non-urgentes et qui avaient été suspendues avec le confinement, peuvent désormais être reprogrammées dans le respect des protocoles mis en œuvre.

Conformément aux recommandations nationales, le Centre Hospitalier de Saintes s'est adapté pour reprendre la prise en charge de l'ensemble des patients relevant de son territoire.

Cette reprise a été organisée de manière à permettre, dans un délai très rapide, de revenir à un dispositif à même de faire face à un éventuel rebond épidémique.

L'ensemble des gestes barrières et de distanciation ont été et sont toujours mises en œuvre au sein de l'établissement avec un haut niveau de rigueur.

Accès aux urgences

Le principe du tri mis en place au début de la crise sanitaire et la séparation des flux de patients entre urgence COVID-19 et urgence non COVID-19 demeure.

Ainsi, le tri des patients est encore réalisé au niveau du Poste Médical Avancé qui constitue toujours le point d'entrée unique des urgences saintaises.

Deux filières distinctes sont maintenues au niveau du service des urgences : une filière urgences COVID-19 et une filière urgences non COVID-19.

Capacités des soins critiques

Après validation de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, le Centre Hospitalier de Saintes est revenu à une capacité en réanimation conforme à la normale permettant de soutenir son plan de reprise d'activité en médecine et chirurgie.



COMMUNICATION AVEC LA MÉDECINE DE VILLE CORONAVIRUS (COVID-19)

Consultations et hospitalisations programmées dans les autres secteurs

Une prise de rendez-vous à nouveau possible :

En médecine, chirurgie, obstétrique et imagerie et pour tous les patients dont l'état de santé nécessite une consultation ou une hospitalisation programmée, la prise de rendez-vous est à nouveau pleinement possible, notamment pour des motifs médicaux non priorités et non pris en charge durant le confinement.

Des consignes renforcées pour les patients :

Lorsque le recours aux consultations à distance n'est pas possible, un contact préalable avec le patient est mis en œuvre afin de l'informer des consignes applicables au sein de l'établissement.

Ainsi, un document rappelant les mesures sanitaires en vigueur est adressé aux patients avant leur consultation ou hospitalisation. Ces mesures sont rappelées oralement par les secrétariats médicaux lors de la prise du rendez-vous et la veille du rendez-vous lorsque cela est possible.

Un nouveau protocole pour entrer dans l'hôpital :

Pour garantir la sécurité des patients et des professionnels, un nouveau protocole d'entrée dans l'établissement a été mis en place.

Les patients valides doivent désormais obligatoirement rentrer dans l'hôpital par le hall d'accueil dotés d'un masque. Une hôtesse d'accueil vérifie que le patient est bien doté d'un masque et lui demande de réaliser une friction hydro-alcoolique. Le patient doit se présenter seul. Une nouvelle friction hydro-alcoolique sera réalisée à l'accueil ou au secrétariat du service concerné.

Dans tous les cas, un patient présentant des signes cliniques COVID-19 dans les quinze jours précédant sa venue doit recontacter le secrétariat du service concerné afin d'envisager un rendez-vous à une date ultérieure.

Des mesures sanitaires strictes dans l'hôpital :

Pour se protéger et protéger les autres, le port du masque est obligatoire tout au long du parcours du patient dans l'établissement. Cette obligation est également valable pour tous les professionnels de l'hôpital.

L'organisation des services de consultations a été adaptée pour respecter les règles de distanciation, notamment dans les salles d'attente.

Le nettoyage des espaces d'attente et des consultations est réalisé de manière rigoureuse et fréquente grâce à des protocoles d'hygiène renforcés.



COMMUNICATION AVEC LA MÉDECINE DE VILLE CORONAVIRUS (COVID-19)

Communication et renseignements

Pour toute question afférente à cette reprise et pour en connaître les modalités particulières applicables à certains services (psychiatrie, maternité par exemple), les usagers sont invités à prendre contact avec le secrétariat des services concernés.

Le Centre Hospitalier de Saintonge publie régulièrement des informations sur son organisation via différents supports :

Ensemble de la population

Page Facebook et LinkedIn des Centres Hospitaliers de Saintonge et de Saint-Jean-d'Angély



Professionnels de santé de ville et notamment les médecins généralistes ou spécialistes

Mailing et documentation disponible sur le site internet de l'hôpital



CENTRE HOSPITALIER
DE SAINTONGE

 www.ch-saintonge.fr > rubrique "Actualités"

Usagers se déplaçant à l'hôpital

Affichage au sein du Centre Hospitalier

Page 3/3



CENTRE HOSPITALIER
DE SAINTONGE

DIRECTION MARKETING ET COMMUNICATION :

■ Lise Patiès - Directrice adjointe
■ Mathilde Cosnier - Assistante - Technicienne communication et multimédia
☎ 05 46 95 12 06
cellule-communication@ch-saintonge.fr - cellule-communication@ch-angely.fr



Centres Hospitaliers de Saintonge
et de Saint-Jean-d'Angély